

BILL.

Acte pour amender l'acte intitulé : "*Acte
pour incorporer les pilotes pour le
havre de Québec et au-dessus.*"

Reçu, et lu, la première fois, vendredi, le 24 septembre, 1852.

Seconde lecture, lundi, le 27 septembre, 1852.

M. LEMIEUX.